

Séance du **CONSEIL MUNICIPAL** du Jeudi 06 avril 2023

Le 06 avril 2023, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à 20 heures en séance publique sous la présidence de **Monsieur Louis BONNET**, Maire.

La séance a eu lieu à l'Hôtel de Ville en salle du Conseil. Outre les membres du conseil et le personnel nécessaire au bon déroulement de la séance, le public qui le souhaitait a donc pu y assister.

Etaient présents :

M. Louis **BONNET**, M. Georges **MICHEL**, Mme Joséphine **AUDRIN**, M. René **CECCHETTO**, Mme Véronique **BERGER**, M. Jean-Louis **BOURRIE**, M. Silvère **JOUBERTEAU**, Mme Sophie **CLEMENT**, Mme Yvonne **VIRDIS**, M. Jean-Philippe **ACHARD**, Mme Cécile **DEMENKOFF**, Mme Christine **JACQUES**, M. Patrick **LECOQ**, M. Vincent **FLEGON**, M. Julien **BREMOND**, Mme Angéline **LEROUX**, Mme Eve **GALLAS**, Mme Aurélie **PISANI**, M. Bruno **GANDON**, M. Jean-François **CLAPAUD**, M. Stéphane **CLAUDON**, Mme Anne **MUH**, Mme Maria **DUFOUR** (arrivée 20h30).

Absent excusé : M. Patrick **ZAMBELLI**,

Ont donné procuration :

- Mme Geneviève **GABORIT-DUPILLE** à M. René **CECCHETTO**,
- Mme Marie-Hélène **MOREL** à M. Vincent **FLEGON**
- Mme Amandine **APPLANAT** à Mme Angelina **LEROUX**
- Mme Elodie **BOFFELLI** à Mme Sophie **CLEMENT**
- M. Franck **PETIT** à M. Stéphane **GANDON**
- Mme Maria **DUFOUR** à Mme Anne **MUH**.

Conseillers en Exercice : 29
Conseillers présents à l'ouverture
de la séance : 22
Procurations : 6
Quorum : 15

M. le Maire procède à l'ouverture de séance à 20h04.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la fiche de présence circule pour l'émargement et propose comme secrétaire de séance Mme Christine **JACQUES**, élue à l'unanimité.

Mme Christine **JACQUES** procède à l'appel et à la lecture des procurations.

Informations :

M. le Maire informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 04 mai 2023, notamment pour le vote des subventions aux associations ainsi que pour le projet du gymnase.

M. le Maire remercie Mme Angelina **LEROUX** pour l'organisation et la réussite de la manifestation sur le harcèlement notamment avec la participation des bikers, de la Croix Rouge et autres,...

M. le Maire rappelle qu'a eu lieu samedi 1^{er} avril le marché des producteurs, que s'est tenu ce mercredi 5 avril le marché hebdomadaire sur la place du 11 novembre et salue le travail à ce sujet de M. Vincent **FLEGON** et M. Guy **REY**.

M. le Maire ajoute que mardi 4 avril a été signée la convention ente la Commune et les CCFF de

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 06 avril 2023	

Caromb, Ville sur Auzon et Mazan.

M. CLAUDON déclare être étonné que le budget ne prévoit pas le vote des subventions aux associations.

M. le Maire précise que le vote pour l'attribution des subventions aux associations n'est pas obligatoirement concomitant au vote du budget.

M. CLAPAUD déclare que son groupe n'a pas les éléments nécessaires pour voter le budget.

M. CLAPAUD déclare prendre acte de l'annonce de M. le Maire concernant les architectes sollicités pour le projet du gymnase et demande si le projet est retiré.

M. le Maire répond que le gymnase est un point qui sera abordé le 4 mai prochain.

Adoption du Procès-Verbal du 16 mars 2023

M. CLAPAUD déclare ne pas comprendre l'absence d'annonce de M. le Maire lors de la séance du 16 mars quant au futur lieu de l'office de tourisme alors qu'il l'a annoncé quelques jours plus tard.

M. CLAPAUD demande un correctif concernant le point relatif au déplacement du marché hebdomadaire et son règlement intérieur, n'étant pas membre de la commission Sécurité qui s'est réunie, il n'a pas participé à cette commission.

M. le Maire ajoute que le Règlement intérieur qui a été présenté lors du Conseil Municipal du 16 mars dernier s'applique dans la majorité des communes puisqu'il est transmis par l'association des marchands ambulants et précise que pour tenir compte des remarques soulevées en séance, une réunion de travail organisé par M. CECCHETTO s'est tenue pour améliorer la rédaction de la phrase litigieuse.

VOTE
UNANIMITE

M. le Maire entame l'ordre du jour en laissant la parole à Mme AUDRIN pour les points en *Urbanisme / Foncier*.

Urbanisme / Foncier

1. Bilan annuel des opérations foncières 2022 – Approbation

Rapporteur : Mme Joséphine AUDRIN

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le bilan des acquisitions, cessions et droits réels immobiliers concernant les affaires foncières 2022 et précise que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2022 de la Commune.

Observations :

Mme AUDRIN précise en préambule qu'un correctif a été mis sur table. Le document transmis avec la convocation omettait une acquisition.

M. CLAPAUD demande si la préemption qui a été réalisée aux Malauques doit figurer au bilan et demande où en est le dossier.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 06 avril 2023	

Mme AUDRIN répond que la préemption n'a pas à figurer dans la mesure où l'acte n'est pas encore signé devant notaire et que la somme est consignée.

Mme AUDRIN précise que ce dossier est en cours et qu'un protocole sera signé prochainement.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 8
		M.GANDON M. PETIT Mme PISANI Mme GALLAS M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en *Culture/Évènementiel* et laisse la parole à Mme CLEMENT.

Culture/Évènementiel

2. La Boiserie – Complément de Programmation

Rapporteur : Mme Sophie CLEMENT

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la programmation complémentaire pour la saison 2022-2023 et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, contrats ou conventions nécessaires à la réalisation de la programmation ou à son aménagement.

Observations :

M. CLAUDON déclare qu'il est dommage que la Commune n'organise pas la fête de la musique de la même manière que la ville de Courthézon, où des groupes de musique s'installeraient devant les commerces pour que la fête se passe dans tout le village.

M. le Maire répond que Courthézon est sans doute plus riche que Mazan pour organiser des animations sur plusieurs sites et qu'il s'agit d'un choix de dépenses.

Mme BERGER précise qu'une réunion a eu lieu avec les commerçants et en particulier les restaurateurs qui tiendront leurs commerces ouverts le soir de la fête de la musique.

M. CLAPAUD déclare que l'an dernier le volume sonore et le type de musique ont gêné beaucoup de personnes, demande l'heure à laquelle la Fête de la musique va débiter et précise que la diffusion sonore doit rester raisonnable.

Mme CLEMENT répond qu'il ne s'agit pas du même groupe de musique que l'an passé et que leur concert se déroulera de 20h30 à 23h30.

Mme DUFOUR intègre le Conseil Municipal à 20h30.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 06 avril 2023	

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 0	ABSTENTION : 4
		M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en *Finances* et laisse la parole à M. MICHEL.

Finances

3. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion 2022

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2022 de la Commune établi par le Comptable public de Monteux et prend acte de sa stricte concordance avec le Compte Administratif de la Commune.

Pas d'observation

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 8
		M.GANDON M. PETIT Mme PISANI Mme GALLAS M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR

4. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2022

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2022 de la Commune, qui se résume ainsi :

Solde d'exécution de fonctionnement en excédent de : **961 732,23 €**
Solde des reports de fonctionnement : **946 762,44 €**
Solde d'exécution cumulé en fonctionnement en excédent : **1 908 494,67 €**

Solde d'exécution d'investissement en déficit de : **-777 722,53 €**
Solde des reports d'investissement : **2 355 047,64 €**
Solde d'exécution cumulé en investissement en excédent : **1 577 325,11 €**.

M. MICHEL prend la présidence de la Séance pour ce point.

M. le Maire sort de la salle du Conseil Municipal au moment du vote.

Pas d'observation

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 06 avril 2023	

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 8
		M.GANDON M. PETIT Mme PISANI Mme GALLAS M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR

M. le Maire entre à nouveau en séance et reprend la présidence de la séance.

5. Budget Principal – Affectation des résultats 2022

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats de l'exercice 2022 comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement sur 002 : 1 908 494, 67 €
- Report de l'excédent d'investissement sur 001 : 1 577 325,11 €.

M. GANDON déclare que le Compte Administratif reflète une bonne gestion de la Commune, avec une maîtrise des dépenses et une situation saine.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABSTENTION : 8
		M.GANDON M. PETIT Mme PISANI Mme GALLAS M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR

6. Budget Principal – Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal fixe pour l'année 2023 les taux d'imposition des taxes directes locales suivants sans augmentation par rapport à l'exercice précédent :

- Taxe sur le Foncier Bâti :37,81 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti :55,65 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :14,11 %.

Et autorise M. le Maire ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

Pas d'observation

VOTE
UNANIMITE

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 06 avril 2023	

7. Budget Principal 2023 - Adoption

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal adopte le Budget Principal 2023 qui s'équilibre ainsi :

- Section de Fonctionnement : 7 674 045,67 euros,
- Section d'Investissement : 5 684 075,74 euros.

Observations :

M. CLAUDON interroge sur le reste à réaliser des subventions (294 000€).

M. MICHEL déclare que les subventions inscrites au Budget sont les subventions pour lesquelles la Commune a reçu une notification d'octroi de la part des organismes verseurs et rappelle que pour l'année 2022 la Commune a bénéficié de 584 000 euros de subvention.

M. CLAUDON demande ce qu'il en est pour l'inscription d'un emprunt à hauteur de 400 000 € pour la Commune et les 29 000 € d'intérêts.

M. MICHEL répond que le budget présenté est un document prévisionnel et que l'inscription de l'emprunt permet d'y recourir au besoin.

M. GANDON précise que si la Commune n'inscrit pas l'emprunt au budget et qu'elle en a besoin, il faudra faire voter au Conseil Municipal une décision modificative pour y recourir, ajoute que régulièrement dans un budget prévisionnel les recettes sont sous-estimées et les dépenses sont surestimées et déclare que dans le document de synthèse ne figurent ni les écritures nouvelles ni les restes à réaliser.

M. CLAPAUD demande à quoi correspond la somme prévue pour la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

M. le Maire répond en prenant l'exemple du projet de construction qui a eu lieu au quartier des Malauques en précisant qu'initialement il n'y avait pas d'accès piétons prévus et que cela revient en conséquence à la charge de la Commune et précise qu'avec la modification du PLU, la Commune pourra se décharger financièrement de ces accès et les mettre à la charge des aménageurs.

M. CLAPAUD demande l'objet de l'étude de faisabilité d'un montant de 25 000 € prévu pour le COSEC.

M. le Maire répond qu'il s'agit à la fois de la rénovation énergétique et de la possibilité de moderniser le COSEC, infrastructure de 45 ans.

M. CLAPAUD demande à quoi correspondent les 100 000 € d'études prévues pour le site la Ferraille Nord.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménageur initial s'est retiré du fait que son projet ne respectait pas la loi sur l'eau et qui revient par conséquent à la Commune de s'occuper de ce projet, d'où les frais d'études prévus.

Mme AUDRIN précise qu'il faut prendre un géomètre ainsi qu'un bureau d'études pour mettre en place un permis d'aménager ainsi que des études de sols à réaliser.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 06 avril 2023	

M. CLAPAUD demande si l'étude de sol d'un montant prévisionnel de 15 000 € concerne l'extension du cimetière et demande où en est le projet de rachat de terrain permettant l'extension du cimetière.

Mme AUDRIN répond que cela concerne bien l'extension qui, avant achat, doit faire l'objet d'une étude de sols, précise que la Commune en est au stade de la négociation et que, pour le moment, il n'y a pas d'entente avec les propriétaires sur le montant des terrains.

M. le Maire rappelle que la Commune est dans l'obligation d'agrandir le cimetière qui à moyen terme va manquer de places.

M. CLAPAUD souligne les 50 000 € prévus au budget pour des transformateurs au quartier de la Ferraille et du Jonquier et demande si ce n'est pas normalement à la charge des opérateurs.

Mme AUDRIN répond que lorsque l'extension est à moins de 100 m c'est à la charge du promoteur et que par contre quand c'est au-delà de 100 m c'est à la charge de la Commune, précise que la Commune doit prévoir cette dépense au budget.

M. CLAPAUD demande où se trouvent, dans le document budgétaire, les redevances que paie le Département pour l'utilisation des infrastructures sportives de la Commune par le collège, ajoute que dans les conventions qui lui ont été transmises, ne figure pas l'utilisation de l'Espace FOUSSA et demande à M. le Maire si la Commune a l'intention de solliciter le Département pour la revalorisation du montant de la redevance afin de compenser les hausse des dépenses concernant les fluides de ces infrastructures.

M. le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une ligne spécifique sur le document budgétaire, prend note de la remarque de M. CLAPAUD au sujet de l'Espace FOUSSA.

M. CLAUDON demande la durée des études pour le site de la Ferraille Nord.

Mme AUDRIN répond que ces études s'achèveront sans doute en fin d'année et précise qu'administrativement cela prend du temps.

M. CLAPAUD déclare être étonné de l'augmentation de la ligne « honoraires et frais d'actes et de contentieux » et des publications et demande à quoi cela correspond.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'actes notariés.

M. MICHEL précise que les honoraires des architectes sont également pris en compte.

Mme AUDRIN, concernant les publications, précise que lorsqu'il y a une modification du PLU, il y a des actes administratifs comme l'enquête publique qui doivent être publiés et que cela engendre des frais.

M. CLAPAUD demande à quoi correspond le montant de 95 000 € de remboursement.

M. le Maire répond qu'il s'agit des dépenses de voirie pour l'utilisation du service voirie de la Cove.

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 06 avril 2023	

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 8	ABSTENTION : 0
	M.GANDON M. PETIT Mme PISANI Mme GALLAS M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR	

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en *Affaires Générales*.

Affaires Générales

8. Commission Commerce/Tourisme – Désignation des membres

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, à la désignation de ses membres au sein de la commission Commerce/Tourisme :

- **Groupe Ensemble pour Mazan** : Véronique BERGER, Joséphine AUDRIN, Marie-Hélène MOREL, Jean-Philippe ACHARD, Patrick LECOQ.
- **Groupe Construisons l'avenir de Mazan** : Eve GALLAS, Patrick ZAMBELLI,
- **Groupe Notre village autrement** : Jean-François CLAPAUD, Stéphane CLAUDON.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à main levée.

M. le Maire a proclamé les résultats.

Observations :

Mme PISANI demande s'il est envisageable que le Conseil Municipal revote la composition des commissions pour lesquelles le groupe « Construisons l'avenir de Mazan » n'est plus représenté du fait de la scission du groupe.

M. le Maire répond que, du fait de la division du groupe initial, dans certaines commissions, il s'avère effectivement que Mme GALLAS ou Mme PISANI ne représente pas leur groupe et propose de revoter la composition de ces commissions à la seule condition que les deux groupes « Construisons l'avenir de Mazan » et « Un nouvel élan pour Mazan » trouvent une entente.

VOTE
UNANIMITE

	PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 06 avril 2023	

Relevé de décisions

Date	N° décision	Objet	Prestataire/Bénéficiaire/ Titulaire
17/03/2023	DEC2023/22	Prolongation du marché 2019/01 – marché relatif à la maintenance du chauffage et de la climatisation – prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/12/2023 pour préparer le prochain marché	SOMEGEC
30/03/2023	DEC2023/23	Demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) à hauteur de 62 484,00 € HT - Projets : 1ère tranche vidéoprotection, alarme PPMS La Condamine, gilet-pare-balles Police Municipale	ETAT

Pas d'observation

Questions diverses

Question émanant du Groupe Notre village autrement

Etude du soir

M. CLAUDON rappelle que lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2022, à l'unanimité, la délibération sur le recrutement d'enseignants pour assurer le service d'études surveillées à compter de janvier 2023 a été votée, constate qu'à ce jour, ce service ne fonctionne pas et en demande les raisons.

M. le Maire répond que la partie administrative a été longue car les enseignants ont dû dans un premier temps se déclarer en Mairie puis demander l'autorisation à l'académie d'exercer l'étude surveillée comme une activité accessoire.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les enseignants ont enfin reçu cette autorisation et que l'étude surveillée composée de 2 classes de 12 élèves débutera le 4 mai

M. CLAUDON demande s'il est possible pour la Commune d'anticiper cela et de voter l'étude surveillée au mois de juin pour la rentrée de septembre qui suit.

M. le Maire rappelle que l'étude du soir est une première pour la Commune, et qu'à présent, sachant les délais administratifs, la Commune sera prête pour la rentrée de septembre.

Enquête auprès des mazanais

M. CLAUDON rappelle que dernièrement, la Commune a interrogé les mazanais sur leurs habitudes d'achats et leurs attentes et demande la communication des résultats de cette enquête.

M. le Maire répond que l'enquête nécessite un traitement informatique, que l'agent en charge de ce traitement était absent pour raisons de santé et précise que dès qu'il aura les éléments, il les communiquera.

Commission des Affaires sociales

M. CLAPAUD rappelle que lors du Conseil Municipal du 9 février 2023, a été constitué la commission des Affaires sociales qui a ce jour n'a pas été encore installée et en demande les raisons.

M. le Maire répond qu'il n'y avait pas de sujet particulier, et que la commission va se réunir prochainement pour les subventions.

M. CLAPAUD déclare que la création des commissions avait été retardée en début de mandat, car les installations de ses commissions devaient se faire rapidement une fois les commissions créées.

M. le Maire rappelle qu'il n'y avait pas de sujet particulier, et que c'est pour cette raison que la commission n'a pas été saisie.

Location du local anciennement « Espace jeunes »

M. CLAPAUD rappelle que ce local est loué au travers d'une convention d'occupation à titre provisoire à une entreprise qui avait pour projet de s'installer dans la zone du Piol et demande ce qu'il en est de cette situation aujourd'hui.

M. le Maire répond que l'entreprise a toujours le projet de s'installer dans la zone du Piol, que ce projet est en cours de réalisation et précise que, de ce fait, la Commune a prolongé la mise à disposition du local.

M. le Maire procède à la clôture de la séance.

La séance est levée à 21h46

Fait à Mazan, le 25 avril 2023

La Secrétaire de Séance


Christine JACQUES

M. le Maire


Louis BONNET



Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Affaires générales après son approbation par les membres de l'Assemblée lors la prochaine séance de Conseil Municipal.